



# Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

## Branche Associative Sanitaire, Sociale et Médico-sociale (BASS)

*Compte-rendu CGT*

*Séance de négociation BASS du 7/11/2024*

Dans le cadre des négociations en cours sur la convention collective du secteur sanitaire, social et médico-social (BASS), la CGT continue de défendre les droits et les conditions de travail des salarié.e.s.

### **Application complète du Ségur**

La CGT insiste pour que l'ensemble des salarié.e.s du secteur puisse bénéficier du Ségur sans proratisation, et ce même pour les contrats spécifiques tels que les contrats aidés ou les apprentis. De plus, nous exigeons une meilleure transparence des règles de cette application, car de nombreux salariés se trouvent actuellement dans des situations ambiguës à cause des interprétations diverses des employeurs, notamment pour les assistantes familiales.

### **Revalorisation salariale**

La CGT revendique une hausse significative des salaires de base, avec des majorations pour le travail de nuit, les dimanches et les jours fériés, afin d'aligner les rémunérations sur celles du secteur public hospitalier.

### **Un financement stable pour le secteur**

Les besoins des établissements doivent être couverts par des financements pérennes et adaptés aux réalités du terrain. Les ressources ne peuvent plus dépendre d'enveloppes budgétaires fermées ou incertaines qui freinent les améliorations dans les établissements. La CGT exige de baser le chiffreage financier nécessaire à la construction d'une CCUE de Haut Niveau sur les effectifs dont le secteur a besoin pour bien fonctionner et pas sur le sous-effectif subit aujourd'hui.

### **L'unité pour défendre le secteur**

La CGT appelle les acteurs du secteur à unir leurs forces pour exiger des financements stables auprès des autorités politiques et financières, garantissant ainsi des services de qualité et une stabilité pour les professionnels de ce secteur essentiel.

### **Contre une classification incohérente et subjective**

Le système de classification des postes proposé par AXESS est rejeté par la CGT, car il introduit une complexité inutile et favorise une hiérarchisation subjective. Nous demandons une classification juste et uniforme, valorisant les compétences de tous les salariés sans distinction et basée sur les seuls métiers existants et non pas les postes ou fonctions créés par les employeurs pour leurs seuls besoins.

### **Plateforme syndicale unitaire pour une convention collective unique étendue de haut niveau (Réunion du 6 novembre 2024)**

En unitaire avec la CFDT, FO et SUD, nous avons défini une base commune pour une future convention collective, avec les objectifs suivants :

- ▶ **Reconnaissance des qualifications et diplômes** pour assurer la valorisation des compétences.
- ▶ **Évolution salariale à l'ancienneté** pour tous les salariés.
- ▶ **Reprise d'ancienneté à 100 %** en cas de changement de structure, sans perte de droits.
- ▶ **Un salaire minimum conventionnel** prenant en compte la perte de pouvoir d'achat des dernières décennies, avec un ajout de 183 € du Ségur.
- ▶ **Congés trimestriels** pour tous les travailleurs du secteur pour garantir un traitement équitable.

Nous attendons des réponses de la part des employeurs et du gouvernement. Selon leurs réactions, la CGT et les autres organisations syndicales se réservent la possibilité d'organiser des actions communes pour faire entendre nos voix.

